

COMMUNIQUE DE PRESSE

Eres mesure pour la 1^{ère} fois la performance des opérations d'actionnariat salarié dans le SBF120 depuis 2006

Paris, le 13 septembre 2016,

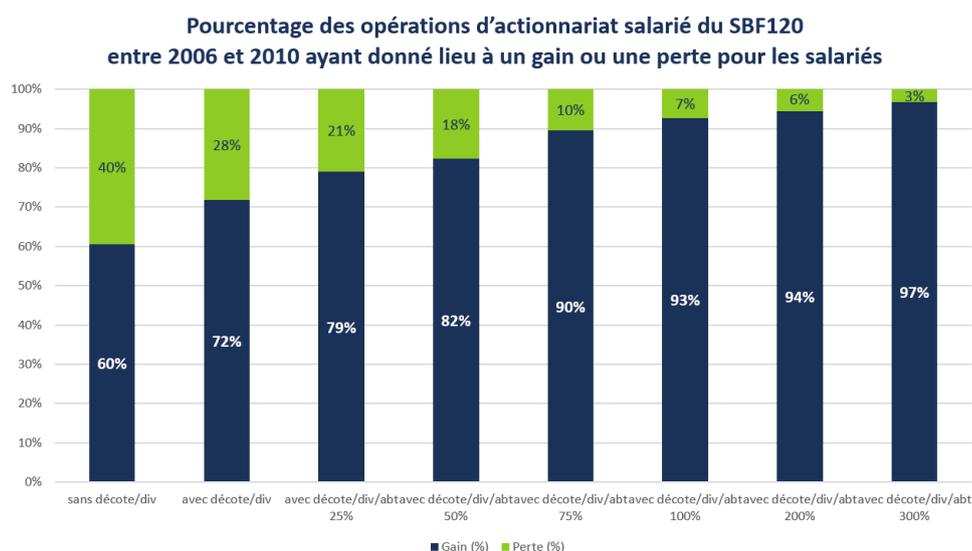
Eres, premier acteur indépendant en actionnariat salarié, retraite et épargne salariale, publie les résultats de l'édition 2016 de son étude sur l'actionnariat salarié des entreprises du SBF120.

Objectif :

Comparer la situation de l'actionnariat salarié en France par rapport à l'Europe et analyser les opérations réalisées depuis 2006 dans les entreprises du SBF120, notamment en termes de performance pour les salariés.

Nouveauté : Eres analyse, pour la première fois, la performance sur 5 ans des opérations d'actionnariat salarié initiées entre 2006 et 2010 par les entreprises du SBF120.

- Les salariés ayant souscrit à une opération d'actionnariat salarié (augmentation de capital réservée ou cession d'actions), réalisée par les entreprises du SBF120 entre 2006 et 2010, ont été gagnants dans 72% des cas avec le dividende et la décote (sans tenir compte de l'abondement) alors qu'un actionnaire normal aurait été gagnant dans 60% des cas seulement.
 - Avec un taux d'abondement de 75%, les salariés auraient été gagnants dans 90% des cas au bout de 5 ans.
 - Abondement et décote permettent de limiter sensiblement le risque pris par les salariés.
 - Ces résultats sont conservateurs dans la mesure où ils partent du principe que le salarié cède ses actions au bout de 5 ans alors que rien ne l'y oblige.



Source : Eres - Etude Actionnariat salarié 2016

- Pour 100€ investis, entre 2006 et 2010, en titres de leur entreprise, les salariés du SBF120 ont réalisé un gain moyen de 78% (décote et dividende compris, hors abondement), ce gain est en plus exonéré d'impôt sur les plus-values grâce au régime dérogatoire du PEE.

Le montant moyen par salarié ayant souscrit à une opération d'actionnariat salarié augmente depuis 2013 et dépasse les 6 000€ en 2015.

- 20% des entreprises du SBF120 (35% du CAC40 et 13% du NEXT80) ont réalisé au moins une augmentation de capital ou une cession d'actions réservées aux salariés en 2015, en légère baisse par rapport à 2014 ;
- 27 opérations ont été réalisées en 2015 (contre 29 en 2014) : 25 augmentations de capital réservées aux salariés et 2 cessions d'actions ;
- Les opérations ont été mondiales et ont couvert en moyenne 86% des salariés (contre 90% en 2014 et en 2013) ;
- Le montant moyen des opérations réalisées en 2015 a été de 105,2 M€ contre une moyenne historique de 85 M€ ;
- Le montant moyen par salarié souscripteur s'est élevé à 6 060€ en 2015 contre 5 350€ en 2014 et 4 760€ en 2013.
- En moyenne, 44% des salariés éligibles (contre 37,5% en 2014) ont souscrit 57% des actions proposées (contre 62,3% en 2014).

En 2015, la France est toujours championne d'Europe de l'actionnariat salarié « démocratique » :

- **77%** des entreprises françaises ont des plans d'actionnariat pour l'ensemble de leurs salariés contre une moyenne européenne de 47% ;
- **37%** des salariés sont actionnaires contre 23% en Europe (taux de démocratisation) ;
- Les salariés (non dirigeants) détiennent **3,9%** du capital contre 1,7% en Europe.

Les résultats complets de l'étude seront publiés dans les prochains jours sur le blog www.partageduprofit.com

Méthodologie de l'étude

Elle est basée sur des **données publiques** (documents de référence, communiqués de presse) et des informations issues de la FEAS (Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié).

L'analyse ne porte que sur les **opérations d'actionnariat salarié « collectives »** (proposées à l'ensemble des salariés, au moins en France) et non pas aux opérations ciblées.

L'historique est mis à jour en fonction de l'évolution de l'indice SBF120.

Echantillon et méthodologie de la partie sur la performance de l'actionnariat salarié

- L'étude analyse 123 opérations sur 124, réalisées entre 2006 et 2010 par 42 entreprises du SBF120. Seules les opérations classiques (FCPE investi à 100% en actions sans effet de levier) ont été analysées.
- Nous avons comparé le prix de souscription (avec décote) au prix de l'action 5 ans plus tard (au 30 avril, date de déblocage des sommes).
- Dans le calcul des gains (pertes), nous avons intégré les dividendes (cash/actions) versés aux actionnaires au cours de la période des 5 ans.
- Le taux d'abondement n'étant la plupart du temps pas disponible, nous avons simulé les gains (pertes) en appliquant des taux allant de 25% à 300% (maximum légal).

Notre base enregistre les opérations menées par toutes les entreprises du SBF120. Nous sommes prêts à vous répondre sur des questions précises concernant ces opérations.

A propos...

Eres accompagne ses grands clients cotés et non cotés dans leurs projets d'actionnariat salarié et d'épargne salariale et retraite en France et à l'international, notamment en créant des fonds dédiés sur mesure en architecture totalement ouverte et en mettant en œuvre des solutions de gestion actif/passif pour les régimes de retraite.

Eres s'est imposé comme le leader de la distribution de produits d'épargne salariale (PEE, PEI, PERCO et PERCOI) et retraite (PERP, article 83, ...) via les réseaux de conseillers indépendants, les courtiers en assurance et les experts comptables. Depuis sa création, plus de 1 600 cabinets sont devenus partenaires.

Eres gère 1,5 milliard d'euros d'encours (plus de 1,3 milliard d'euros en épargne salariale et plus de 200 millions d'euros en épargne retraite). Eres compte près de 20 000 contrats collectifs et plus 100 000 salariés bénéficiaires dans des très petites entreprises mais aussi des grands groupes cotés.

Nous serons heureux de vous rencontrer pour vous présenter les résultats détaillés de l'étude.

Contacts presse :

Christine Singer (8:55)

christine.singer@huit55.com / 06 03 91 06 13

Olivier de Fontenay (Eres)

olivier.defontenay@eres-group.com / 01 49 70 98 94



www.eres-group.com
Suivez-nous sur Twitter ! [@eres_group](https://twitter.com/eres_group)